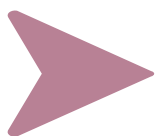




INVESTIR DANS L'ÉDUCATION ET REFOUNDER L'ÉCOLE

Pour un avenir solidaire

POURQUOI REFONDER L'ÉCOLE



« Refonder l'École, c'est prendre au sérieux la promesse républicaine et démocratique de permettre la qualification de personnes autonomes et solidaires, capables de construire et de conduire leurs projets, d'exercer des responsabilités petites et grandes, de créer, de coopérer, d'apprendre à se cultiver tout au long de la vie, de développer des relations apaisées aux autres, de s'insérer et d'agir dans un monde devenu incertain et complexe ».

En 2007, tels étaient les mots choisis par la Ligue de l'enseignement en préface de son livre programme *« École et université, pour que la République tienne ses promesses »*. Ces constats sont plus encore justifiés et brûlants aujourd'hui.

Certes l'élévation du niveau culturel de notre pays est indéniable. Mais à quel prix ? Année après année, les rapports officiels, les travaux de recherche et les analyses des acteurs éducatifs se succèdent pour dire la même chose : la cote d'alerte est atteinte, notre système scolaire est injuste car fait pour la moitié des élèves. L'École est pour l'essentiel consacrée au tri des meilleurs par une compétition cruelle en son sein et dans la société, et concède aux vaincus du mérite les miettes d'un soutien inefficace et culpabilisateur. C'est ce qui nourrit les difficultés et l'ennui croissant des élèves, la souffrance de ses personnels et l'angoisse des parents.

Espace protecteur, émancipateur, et lieu d'apprentissage de la citoyenneté démocratique, l'École doit être missionnée pour assurer l'acquisition de savoirs pour tous les enfants et les jeunes. Institution de la République, lieu de travail culturel et de vie collective, ouverte sur les territoires et le monde, l'École doit faire naître et

entretenir le plaisir d'apprendre et les pratiques de la solidarité. L'École apprend à penser, à être et à faire, par soi-même et avec les autres.

Elle doit le faire dans un contexte de production incessante de connaissances, de profusion des sources de diffusion avec les technologies numériques et d'individualisation, qui l'oblige à penser autrement l'appropriation des savoirs.

Mais surtout l'École doit le faire en contribuant pleinement à assumer les changements de notre époque afin de préparer les générations actuelles et futures à prendre en charge les enjeux communs à l'humanité : enjeux sociaux, écologiques, économiques, démographiques, culturels, scientifiques, technologiques et éthiques. Il n'y a pas de réponses toutes faites à ce défi. C'est la grandeur et l'enthousiasme d'une politique publique et démocratique d'éducation qui permettra de les construire, avec une École refondée.

C'est une École qui prépare tous les jeunes, par un outillage culturel le plus complet, à poursuivre leurs formations toute leur vie, à s'insérer dans la société et à y exercer leur citoyenneté. C'est un système scolaire qui doit être organisé autrement et coopérer avec les autres acteurs éducatifs. Cette refondation ne nécessite pas toujours des moyens nouveaux, mais des choix politiques. Elle demande aussi que la France renoue avec un investissement éducatif plus conséquent mis en priorité au service de l'égalité d'accès aux savoirs pour tous, de la démocratie réelle.

C'est une École où tous les jeunes apprennent ensemble à vivre ensemble, une École de la laïcité en actes, qui fabrique de la confiance. Une École de l'humanisme renouvelé du XXI^e siècle.



COOPÉRER POUR DES POLITIQUES ÉDUCATIVES DE TERRITOIRES



1. Prendre en compte tous les temps éducatifs, formels ou non, en lien avec les rythmes globaux de vie.
2. Mobiliser tous les acteurs à l'échelle des territoires.
3. Affirmer l'hétérogénéité sociale et scolaire comme principe incontournable de l'accueil dans chaque établissement, public et privé.
4. Définir des secteurs scolaires regroupant 3 à 4 collèges et les écoles rattachées.
5. Offrir toute la diversité des formations dans chaque bassin d'éducation.

L'École est partie prenante des territoires afin que se fédèrent volontés et énergies pour l'acquisition par tous d'un socle commun de connaissances et de compétences auquel tous les temps éducatifs contribuent. C'est le sens de « l'appel de Bobigny » et de ses propositions pour une véritable politique de l'enfance et de la jeunesse, appel que la Ligue de l'Enseignement a contribué à faire naître et qu'elle soutient avec près de 80 organisations et associations et autant de collectivités.

Pour une prise en compte des rythmes globaux de vie

L'enjeu est de mettre en œuvre à l'échelle des territoires une politique publique d'éducation portant sur la globalité des temps éducatifs. Cette politique doit reposer sur le respect des rythmes de vie des enfants et des jeunes.

Le projet se construit au sein d'un service public qui articule temps collectifs et individuels dans une logique de parcours et d'accompagnements adaptés. Il s'inscrit tant dans les apprentissages des enfants et des jeunes que dans les temps de concertation des professionnels ou acteurs de l'éducation. Il repose sur un diagnostic participatif et partagé,

autour de démarches et valeurs fondatrices communes.

Pour une politique éducative partagée

Tous les acteurs de l'éducation, de la formation et de la politique de la ville doivent y être associés, notamment les jeunes et leur famille, dans une logique participative réaffirmée. Tous les lieux et moments qui participent de ce maillage éducatif sont mis en cohérence. Le projet de territoire inclut dans son élaboration le temps de sa mise en œuvre ainsi que celui de son évaluation, en liaison avec des chercheurs en éducation. Ces stratégies territoriales, intégrant l'éducation prioritaire, permettent de combattre efficacement les inégalités. Elles sont des leviers de proximité pour s'attaquer aux discriminations, en particulier ethniques et culturelles.

Pour une carte scolaire garante de mixité sociale

Le système éducatif ne saurait entériner, voire renforcer les conséquences de la ségrégation socio-spatiale qui résulte notamment de la politique du logement et de l'habitat. Dans le cadre de secteurs regroupant trois à quatre collèges ainsi que les écoles rattachées, chaque établis-

sement scolaire, public ou privé, devra assumer une vraie hétérogénéité. Ces secteurs sont établis et révisés régulièrement par concertation entre autorités académiques et collectivités territoriales, après négociation avec les instances des établissements scolaires publics et privés soumis aux mêmes obligations. Les établissements exposent dans leur projet les actions, méthodes et démarches retenues pour prendre en compte la mixité sociale et assurer que chaque élève puisse atteindre les objectifs fixés nationalement.

Ces secteurs scolaires font partie de bassins d'éducation et de formation, pensés en intégrant la préoccupation de l'accessibilité par des transports collectifs. Ils sont construits autour d'une offre diversifiée comprenant tous les types de lycées, les structures de formation professionnelle et de formation tout au long de la vie, ainsi que celles de l'enseignement supérieur. Ces bassins seront mis en place et revus périodiquement par les conseils régionaux après expertise des conseils économiques et sociaux régionaux (CESR) et en concertation avec l'État, les conseils généraux et, selon les cas, avec les communes ou intercommunalités.

PILOTER AUTREMENT LE SYSTÈME ÉDUCATIF

1. Concevoir une école commune de la scolarité obligatoire pour tous, de 3 à 16 ans.
2. Adopter une pédagogie de l'école commune (primaire et collège), fondée sur des enseignements traités par grands champs disciplinaires.
3. Mettre en place un service public local de la petite enfance.
4. Attribuer aux établissements une marge de manœuvre financière et pédagogique liée à leur environnement.
5. Redéfinir les missions et les rôles des cadres intermédiaires en appui aux établissements.
6. Transformer les rectorats en Établissements publics régionaux.
7. Délivrer le baccalauréat par contrôle en cours de formation (1^{re}– terminale), assorti de 3 épreuves ponctuelles de spécialité.

La volonté politique d'agir au nom de l'intérêt général et de l'égalité d'accès aux biens communs, notamment à l'éducation, la réponse aux besoins de formation et d'éducation tout au long de la vie dans une société en constante mutation appellent des choix clairs concernant l'organisation, les articulations, la gouvernance et le pilotage du système.

Un pilotage cohérent de l'École de la scolarité obligatoire

L'école commune et obligatoire pour tous de 3 à 16 ans doit être constituée. Elle doit s'inscrire dans un projet de territoire et mettre en œuvre un socle commun de connaissances et de compétences dans un établissement multipolaire (EPLSC, collège et écoles rattachées). La scolarité organisée en cycles visera à assurer la réussite de chacun à son rythme : le cycle 1 comprenant deux années de maternelle et le cycle 3 incluant l'année de 6^e pour la cohérence de l'ensemble « école – collège ». Les enseignants de l'école primaire, polyvalents, devraient pouvoir intervenir en 6^e, et ceux du collège dispenser leur enseignement par grands champs disciplinaires (humanités classiques, scientifiques, techniques, créatrices).

Pour les enfants de 0 à 3 ans, un service public local de la petite enfance

doit précéder l'école commune, dans des structures adaptées à proximité des écoles ou sur les mêmes sites.

Une autonomie collective, pilotée, évaluée et régulée

L'autonomie de l'établissement doit lui donner de réelles marges de liberté et d'initiative dans l'utilisation des moyens, l'adaptation des horaires et des programmes en fonction de son environnement et du public accueilli. Cette liberté participe du projet et du contrat d'objectifs ; elle implique autoévaluation et évaluation externe ainsi qu'un fonctionnement en réseau pour tirer le meilleur des compétences et des initiatives de chacun.

Une gouvernance et un pilotage repensés à partir de l'établissement doivent porter sur les orientations, les priorités, les objectifs (projet académique), la gestion globale des moyens et des personnels. Tout ce qui peut être entrepris, géré, piloté dans l'établissement au titre de son autonomie ne relèvera ainsi pas des compétences de l'échelon académique sauf pour les missions de contrôle et d'évaluation.

Dans un souci de démocratisation de la gestion et de l'implication des acteurs éducatifs, le rectorat devra devenir un établissement public régional doté d'un conseil d'administration où siègent toutes les parties pre-

nantes de l'éducation (élus, parents, associations, élèves, personnels, corps d'encadrement...). Le recteur présidera de droit cette instance.

Piloter autrement suppose que le recrutement, la formation, les missions et le rôle des corps d'encadrement (Inspections, cadres administratifs, IA-DSDEN, SG...) soient repensés dans une problématique de soutien, d'accompagnement et d'appui aux établissements.

Évaluer et certifier autrement les acquisitions

Une certification doit avoir du sens pour les élèves. La sortie de l'École commune doit reposer sur la validation des savoirs, des connaissances et des compétences acquises au cours de la scolarité du socle. Elle attestera ainsi de la capacité du jeune à s'insérer dans la vie sociale, citoyenne et professionnelle et à accéder à un cycle d'études générales, technologiques ou professionnelles au lycée.

Le baccalauréat couronne la scolarité au lycée, il doit être délivré sur la base d'une évaluation en contrôle continu qui portent sur les disciplines, les travaux interdisciplinaires, la valorisation des engagements du jeune et de trois épreuves ponctuelles de spécialité corrélées à la série.

UNE JEUNESSE QUI AIME APPRENDRE POUR AGIR AU XXI^E SIÈCLE

1. Préparer le citoyen à penser et agir dans la société de la révolution numérique et de la globalisation.
2. Développer en priorité l'apprentissage de la langue française à travers l'ensemble des activités scolaires.
3. Construire les programmes par grands domaines de connaissance, selon le principe d'un socle commun et initier aux réalités professionnelles, économiques, sociales et culturelles.
4. Mettre en place une politique du numérique pérenne intégrée aux politiques éducatives et pédagogiques, et valorisant l'esprit critique.
5. Réorganiser les temps scolaires, respectant les rythmes globaux de vie et alternant les pratiques pédagogiques.
6. Revoir l'évaluation des apprentissages et bannir celle qui décourage et qui sélectionne. Supprimer les redoublements.
7. Accueillir tous les élèves dans l'accompagnement scolaire et éducatif, et supprimer les crédits d'impôts dédiés aux cours particuliers.

Pour des savoirs et contenus d'apprentissages repensés

Notre système éducatif est marqué par le creusement des écarts de réussite entre jeunes, l'augmentation du décrochage scolaire, l'ennui ressenti par les élèves dans les classes. L'École doit réaffirmer son ambition de démocratisation, tant dans ses contenus que ses pratiques, et accompagner tous les jeunes vers une appropriation critique du sens et de la complexité.

Recréer le plaisir et la curiosité d'apprendre, c'est mettre en relation les apprentissages scolaires académiques avec les savoirs sociaux. C'est impliquer les jeunes dans leurs apprentissages. C'est conjuguer la transmission de savoirs disciplinaires, ou interdisciplinaires, et l'acquisition de compétences culturelles et sociales. C'est permettre de se mettre en mouvement pour comprendre et se faire comprendre, en passant par des temps d'analyse, de discussion et de confrontation, pour développer la réflexion, la capacité d'analyse, la créativité et permettre de trouver le sens de l'intérêt collectif et de l'engagement, tout en retrouvant la confiance en ses capacités propres.

Pour des pédagogies participatives et émancipatrices

Tout projet pédagogique doit comporter une implication des élèves dans la

construction de leurs acquisitions, par la mise en place de démarches participatives et coopératives.

L'École doit rompre avec l'individualisme concurrentiel, la reproduction des élites, l'uniformisation des critères d'évaluation et la peur de l'erreur au profit de pratiques respectueuses des rythmes de chacun. Il faut réorganiser le temps scolaire alternant cours communs, travaux de groupe, travaux dirigés, ateliers pratiques, tutorats entre élèves, travail personnel mais aussi autonome. L'évaluation est également à repenser de façon à valoriser le chemin accompli plutôt qu'à sanctionner lacunes et insuffisances.

Pour une politique intégrée du numérique

Présent maintenant dans l'ensemble des activités humaines, personnelles et professionnelles, le numérique ne saurait être considéré du seul point de vue techniciste. La politique développée pour son apprentissage, dans et hors de l'École, ne saurait donc être pensée comme une politique en soi, séparée du contenu des politiques éducatives et des démarches pédagogiques.

Il s'agit de réfléchir à une véritable programmation politique sur dix ans, associant dans son élaboration tous les acteurs concernés (collectivités

territoriales, établissements scolaires, associations d'éducation populaire, constructeurs et fournisseurs de ressources, éditeurs publics et privés). Cette politique vaut pour les infrastructures, leur renouvellement, les contenus et les pratiques pédagogiques.

Pour une École qui assume le travail qu'elle prescrit

Il faut tarir le marché de l'angoisse scolaire pour combattre les inégalités scolaires et sociales. L'École doit arrêter de scolariser tous les espaces sociaux et assumer en son sein le travail qu'elle prescrit.

A cet effet, la présence de personnels disponibles dans l'établissement pour aider et accompagner les élèves, est indispensable tout autant qu'un accès facilité aux ressources de l'établissement. Le financement de ces dispositifs pourrait être assuré par la suppression des redoublements et par l'arrêt des crédits d'impôt dont bénéficient actuellement les cours particuliers.

Les associations éducatives complémentaires de l'école publique devraient, de manière concertée, aux côtés de l'École, assurer les actions d'accompagnement culturel, éducatif et parental, à la scolarité.

APPRENDRE ET SE FORMER TOUT AU LONG DE LA VIE

1. Construire une université permanente de tous les savoirs.
2. Soutenir et développer dans l'université une recherche publique diversifiée.
3. Initier une véritable formation professionnelle des personnels d'éducation.
4. Faire des établissements scolaires de véritables maisons des savoirs.
5. Financer un véritable droit à la formation tout au long de la vie.

Pour un enseignement supérieur ouvert et efficace : l'université de tous les savoirs

L'accès à l'enseignement supérieur doit constituer pour chacun un droit inscrit dans une formation tout au long de la vie : celui d'accéder à la culture, à la recherche et à la formation.

La possibilité pour tous d'entrer à l'université aux différents niveaux impose des dispositifs d'orientation, un soutien à la construction de parcours personnalisés et des passerelles systématisées pour une insertion professionnelle choisie.

Il convient de rapprocher clairement les grandes écoles des universités dans la perspective d'une intégration respectant l'autonomie de l'université, en révisant sa gouvernance, et les compétences des institutions de formation professionnalisante.

Les universités doivent toutes accélérer leur mutation pédagogique, intégrer la VAE et la formation à distance grâce au numérique.

La carte universitaire doit être cohérente avec les schémas régionaux de formation dans un cadre national harmonisé.

C'est aussi en partenariat avec les collectivités que doivent être améliorées les conditions d'accueil, d'accompagnement et de vie des étudiants.

Un service public de la recherche doit être développé au sein de l'université, en n'assujettissant pas la recherche théorique aux impératifs d'application de court terme.

Pour une véritable formation professionnelle des acteurs de l'éducation

Tous les professionnels de l'éducation doivent être formés dans leurs métiers propres, mais également ensemble, tant au niveau initial que continu avec une véritable prise en compte de la VAE.

La formation commune devrait comporter des éléments relatifs au développement des enfants, à l'histoire des politiques d'éducation, à l'analyse professionnelle, au travail en équipe au sein de chaque institution et entre elles, à la déontologie professionnelle. Pour les enseignants, en appui sur une bonne maîtrise des savoirs, priorité doit être donnée à la pédagogie et à ses pratiques coopératives, à l'alternance et à la professionnalisation, à l'accompagnement éducatif, avec un pré-recrutement sur critères pédagogiques.

Pour des établissements scolaires, véritables maisons des savoirs sur leur territoire

Une large incitation doit être faite aux établissements, à leurs partenaires éducatifs, culturels sociaux et économiques en liens étroits avec les collectivités territoriales pour que soient expérimentées des « maisons des savoirs », véritables maisons de la formation tout au long de la vie et des cultures sur leur territoire.

Elles sont destinées à la fois à élargir et conforter les situations d'apprentissage pour l'École dans ses missions scolaires et éducatives, et à élargir ses

fonctions dans le cadre d'un étroit partenariat avec les institutions éducatives, culturelles, sociales, scientifiques, avec les acteurs économiques et sociaux, avec les associations et les habitants du territoire. Largement ouvertes en dehors des horaires de la scolarité, elles accueillent des pratiques sociales et de formation personnelle et professionnelle et contribuent au développement humain, solidaire et durable du territoire. Elles sont aussi pour les personnels des établissements qui le souhaitent une occasion de diversification professionnelle.

La formation tout au long de la vie, une nouvelle obligation nationale

Reconnue dans les textes, admise comme une ardente obligation devant les adaptations nécessaires et la mise à niveau des connaissances tant pour la vie personnelle, que professionnelle et citoyenne, la formation tout au long de la vie est loin d'être une réalité.

130 ans après les lois qui ont consacré l'obligation pour la Nation d'assurer une scolarité de base pour tous, il est temps d'étendre cette obligation à la qualification continue des personnes. Elle pourrait se concrétiser par un véritable « capital-formation », d'un montant inversement proportionnel au temps passé dans la scolarité initiale et utilisable dans le service public et auprès d'organismes habilités à contribuer à la formation tout au long de la vie. « L'université de tous les savoirs » et les « maisons de savoirs » trouvent ici toute leur place, ainsi que les organismes agréés de la formation professionnelle, les mouvements d'éducation populaire mais aussi des formes nouvelles à inventer, notamment numériques, et par de nouvelles perspectives pour les institutions culturelles, médiatiques et scientifiques. Il appartient aux partenaires publics, sociaux et économiques d'en imaginer le financement qui n'est pas hors de portée d'un pays qui prétend inclure chacun dans la société de la connaissance.